



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 74807

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la sécurité routière. L'actuel système du permis est une punition supplémentaire à la punition pécuniaire demandée par les forces de l'ordre. Censé être au service de la sécurité des Français, cette suppression de points a de nombreux effets sociaux et économiques catastrophiques. Le permis est ce qui participe à l'économie. Or, chaque année, environ 130 000 personnes perdent leurs permis. La plupart ne sont pas des chauffards. Le port de la ceinture, l'usage du téléphone au volant ou un banal excès de vitesses de moins de 20 km/h sont les principales causes de perte de points. Ce qui est dramatique, c'est que sur les 130 000 personnes qui perdent le permis chaque année une sur trois tombe dans le chômage et la précarité sociale. La répression routière est mal ajustée car elle plonge 50 000 personnes par an dans une véritable catastrophe sociale et économique. Il lui demande, alors, de comprendre le malaise des conducteurs et d'intervenir en leur sens avec un permis dont les points ne seront pas si facilement supprimés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74807

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1293

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)